

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2749

13 novembre 2012

### SOMMAIRE

Alto SA .....	131931	Primos S.A. ....	131952
Ascania I Alpha S.à r.l. ....	131945	ProLogis European Finance IV S.à r.l. ....	131939
Ascania I Holdings S.à r.l. ....	131946	ProLogis European Holdings II S.à r.l. ....	131943
Ascania I S. à r. l. ....	131947	ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ..	131944
Ascania I Trading S. à r.l. ....	131948	ProLogis European Holdings VIII S.à r.l.	131944
B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A. ...	131939	ProLogis European Holdings VII S.à r.l. .	131944
Global Green Management S.à r.l. ....	131906	ProLogis Germany XIX S.à r.l. ....	131944
Honeo .....	131939	ProLogis Germany X S.à r.l. ....	131944
Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l. ....	131923	ProLogis Netherlands III S.à r.l. ....	131944
LKS 2 .....	131952	ProLogis Netherlands IX S.à r.l. ....	131945
LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	131928	ProLogis Netherlands VII S.à r.l. ....	131935
McKey Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	131935	ProLogis S.à r.l. ....	131945
Nenikekamon S.A. ....	131934	ProLogis UK CCLVIII S.à r.l. ....	131945
Nomura Funds .....	131927	ProLogis UK CCLXIII S.à r.l. ....	131945
NT & P Distribution and Training SA ...	131949	ProLogis UK CCLXIX S.à r.l. ....	131946
Pam Funds S.A., SICAV-SIF .....	131915	ProLogis UK CCLXVII S.à r.l. ....	131946
Paris-les-Bains S.à r.l. ....	131948	ProLogis UK CCLXV S.à r.l. ....	131946
PB Finance S.à r.l. ....	131948	ProLogis UK CCLXX S.à r.l. ....	131946
PEC Holdings S.à r.l. ....	131948	ProLogis UK CCXLIII S.à r.l. ....	131947
Pictet Institutional .....	131915	ProLogis UK CCXLII S.à r.l. ....	131947
Place des Lices S.A. ....	131949	ProLogis UK XCII S.à r.l. ....	131947
Plantation Nord-Sumatra ltd S.A. ....	131949	ProLogis UK XCVIII S.à r.l. ....	131947
Ploutos S.A. ....	131952	ProLogis UK XX S.à r.l. ....	131948
PME Participations SAH .....	131949	Wellington Luxembourg S.A. ....	131917
Pneus Recycling Lux S.A. ....	131950	Wind and More SA .....	131934

**Global Green Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.347.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Green Forestry and Farmland Consultants FZC, a free zone company, with address at E-LOB Office N°E2-126F-57 P.O Box 42305 Hamriyah Free Zone Sharjah, United Arab Emirates, registered with the Hamriyah Free Zone Authority (Government of Sharjah), under number 8527.

duly represented by Julia von der Osten, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in London, United Kingdom on 24 October 2012.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company:

**Chapter I. Form, Registered office, Duration, Purpose, Corporate capital**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereinafter issued (the Members), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Global Green Management S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law) and chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investments, as amended (the 2010 Law), as well as by these articles of incorporation (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers of the Company (the Board of Managers) may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the municipality of Luxembourg. The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Members of the Company.

In the case that extraordinary events of a political or economic nature, which could interfere with the normal activities at the registered office of the Company or adversely affect the ease of communication between such office and foreign countries, were to occur or are imminent, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete termination of such abnormal circumstances. Such temporary measure shall have no effect, though, on the nationality of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Members of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 125 of the 2010 Law, of Global Green Fund FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg common fund (fonds commun de placement) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per corporate unit.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Members adopted in the manner required for amendments of the Articles. However, in no case the subscribed share capital may be reduced to an amount lower than one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-).

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

Each ordinary share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such ordinary share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such ordinary share.

A Members' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Member. Such register shall set forth the name of each Member, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the Member's register.

The Company may redeem its ordinary shares within the limits set forth by the Company Law.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among Members. The transfer of shares to non-Members is subject to the prior approval of the general meeting of Members representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

## Chapter II. Management

**Art. 8. Board of Managers.** The Company shall be managed by a Board of Managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s) who need not be Members of the Company. The managers shall be elected by the general meeting of the Members of the Company which shall determine their number, remuneration and term of office. The managers shall be elected by vote of the majority of the Members of the Company being present or represented. Any manager may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the general meeting of the Members of the Company.

Managers shall be eligible for reelection. In the event of a vacancy in the office of a manager the general meeting of the Members of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Unless the context requires otherwise, A managers and B managers are herein collectively referred to as "managers".

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint among its members a chairman and one or more vice-chairmen. The Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and the minutes of the general meetings of the Members of the Company. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Managers. In his absence the members of the Board of Managers may appoint another manager as chairman *pro tempore*.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or any two managers, of which one must be an A manager, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg. No meeting of the Board of Managers may be held in the United Kingdom.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such written notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board of Managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail, another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

No manager may participate, physically or by conference call or similar means of communications equipment, acting for itself or as proxy, to any meeting of the Board of Managers from the United Kingdom.

The Board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers, of which one must be an A manager, are present or represented at the meeting. If the quorum is not reached the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and provided that at least one A manager has voted for the relevant resolution. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of Board of Managers, if any, shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception and provided that each and every manager is signing such document(s) from outside the United Kingdom. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers who presided at such meeting or by any two managers of the Company of which one must be an A manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any two managers of the Company of which one must be an A manager.

**Art. 11. Powers of the Board of Managers.** All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of the Members of the Company fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

**Art. 12. Delegation of powers.** The Board of Managers is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the Members of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. Such person may not perform such delegated functions from the United Kingdom.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any two managers of the Company, of which one must be an A manager, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers, but only within the limits of such power and provided such manager(s) and/or person(s) is outside the United Kingdom.

**Art. 14. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the Board of Managers such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Members of the Company which shall ratify such transaction.

### Chapter III. General meeting, Sole member

**Art. 15. General Meeting.** Any validly constituted meeting of the Members of the Company shall represent the entire body of Members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of the Members of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

Other meetings of the Members of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

If there are not more than 25 (twenty-five) Members in the Company, the decisions of the Members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

If there is only one single Member in the Company, the single Member assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of the Members. The decisions of the single Member are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single Member.

**Art. 16 Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of the Members of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Members of the Company duly convened will be passed by the Members representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

The Members may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the Members representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Members may be increased only with the unanimous consent of the Members.

A Member may act at any meeting of the Members of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

Any Member may participate in a meeting of the Members of the Company by conference call or similar means of communications whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the Members of the Company are present or represented at a meeting of the Members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Chapter IV. Accounting year, Independent auditor, Distribution of profits**

**Art. 17. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of every year and shall terminate on 31 December of the same year. By way of exception the first accounting year shall begin on the day of the incorporation of the Company and terminate on 31 December 2012.

**Art. 18. Independent auditor.** The annual accounting documents of the Company shall be audited by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with articles 104 and 126 of the 2010 Law. The external auditor (s) shall be appointed by the general meeting of the Members which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

**Art. 19. Distribution of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of Members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the Members of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Chapter V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the Members of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of Members of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Members in proportion to the shares held by each Member in the Company.

**Art. 21. Financial information.** The Company shall provide each Member with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.

The Company shall provide each Member with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a Member to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the Member is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

The Company will use Euros (EUR) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

**Art. 22. Access to books and Files of the Company.** Each Member and its respective auditors and/or any person appointed by the Member to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

#### **Chapter VI. General**

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the 2010 Law and the SIF Law.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units of the Company with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per corporate unit have been fully subscribed by Green Forestry and Farmland Consultants FZC, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.

### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole Member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

a. The number of managers is set at four (4).

b. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Junie Conrad Omari Bowers, born on 13 December 1976 in London (United Kingdom), residing at 141, Torridon road, Catford, London SE6 1RG (United Kingdom), appointed as A manager;

- Mr. Andrew Nathaniel Skeene, born on 1 November 1977 in London (United Kingdom), residing at Flat 3 Sola Court 119 Sydenham Road, Croydon Surrey, CRO 2EZ (United Kingdom), appointed as A manager; and

- Mr. Robert Hoffmann, born on 2 February 1950 in Echternach, residing at 95A, rue Laurent Menager, L-2143 Luxembourg, appointed as B manager.

- Mr. Lothar Rafalski, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Robert Schumann, L-8340 Olm, appointed as B manager.

c. The registered office of the Company is set at 51, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

d. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019, is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of time that shall expire at the close of the next annual general meeting of the Members or the date of the circular resolution of the Members or the date of the resolution of the sole Member approving the accounts as of 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Green Forestry and Farmland Consultants FZC, une société établie en zone franche avec adresse à Bureau E-LOB n ° E2-126F-57 boîte postale 42305 Hamriyah Free Zone Sharjah, les Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès de la Hamriyah Free Zone Authority (Gouvernement de Sharjah) sous le numéro 8527,

Ici représentée par Julia von der Osten, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres, Royaume Uni, le 24 octobre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## Chapter I<sup>er</sup> . Forme, Siège social, Durée, Objet social, Capital social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est établi par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales émises ci-après (les Membres), une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Global Green Management S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectifs, telle que modifiée (la Loi de 2010), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre endroit dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Membres de la Société.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger devaient se produire ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Sans préjudice de l'Article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Membres de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 125 de la Loi de 2010, de Global Green Fund FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement luxembourgeois organisé sous la forme de fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (la Loi SIF). La Société peut entreprendre toutes les activités relatives à la gestion, à l'administration et à la commercialisation du Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social en respectant les restrictions du chapitre 16 de la Loi de 2010.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Membres adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Toutefois, le capital social souscrit ne peut en aucun cas être réduit à un montant inférieur à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

**Art. 6. Parts sociales.** Les parts sociales sont et resteront des parts sociales nominatives.

Chaque part sociale ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société représentée par cette part sociale ordinaire, augmenté du montant de la prime d'émission, le cas échéant, payée pour cette part sociale ordinaire.

Un registre des Membres de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout Membre. Ce registre indiquera le nom de chaque Membre, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention de la cession des parts sociales et les dates de ces cessions. La propriété des parts sociales sera établie par l'inscription dans ledit registre des Membres.

La Société peut racheter ses parts sociales ordinaires dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre Membres. La cession de parts sociales à des personnes qui ne sont pas Membres est soumise au consentement préalable de l'assemblée générale des Membres représentant au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société. Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

## Chapter II. Gestion

**Art. 8. Conseil de gérance.** La Société sera gérée par un Conseil de Gérance composé d'un ou plusieurs gérants A et d'un ou plusieurs gérants B qui ne doivent pas nécessairement être Membres de la Société. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des Membres de la Société qui fixera leur nombre, rémunération et la durée du mandat. Les gérants seront élus par un vote à la majorité des Membres de la Société qui sont présents ou représentés. Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par l'assemblée générale des Membres de la Société.

Les gérants peuvent être réélus. Si le poste de gérant devient vacant, l'assemblée générale des Membres de la Société sera convoquée dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Sauf si le contexte requiert le contraire, les gérants A et les gérants B, sont ci-après collectivement désignés comme «gérants».

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, gérant ou non, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées générales des Membres de la Société. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les membres du Conseil de Gérance peuvent nommer un autre gérant en tant que président intérimaire.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, dont au moins un doit être un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, sera à Luxembourg. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne pourra se tenir au Royaume Uni.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans l'avis de convocation.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés au début de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer à la convocation par accord écrit, donné en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à des heures et à des lieux fixés dans un agenda préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, fax ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre; et la participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne à cette réunion.

Un gérant ne pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, agissant en son nom propre ou en tant que mandataire, à partir du Royaume Uni.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion. Si le quorum n'est pas atteint les gérants présents peuvent ajourner la réunion à une date et à un lieu ultérieurs.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et/ou agir valablement que si une majorité de ses membres, dont au moins un doit être un gérant A, est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et à la condition qu'au moins un gérant A ait voté en faveur des décisions en question. Au cas où lors d'une réunion, il existe une égalité des votes pour et contre une résolution, la voix du président du Conseil de Gérance, le cas échéant, sera prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de Gérance peut également être adoptée par un document circulaire et être le fruit d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signée par chacun et tous les gérants sans exception aucune à condition qu'aucun des gérants ne signe le ou lesdits documents à partir du Royaume Uni. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

**Art. 10. Procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance.** Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil de Gérance qui a présidé cette réunion ou par deux gérants de la Société dont au moins un doit être un gérant A.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal pouvant être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux gérants de la Société dont au moins un doit être un gérant A.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Membres de la Société par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance est autorisé à nommer une personne, gérant ou non, ou une entité, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Membres de la Société, aux fins de réaliser des fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Cette personne ne pourra effectuer lesdites fonctions déléguées à partir du Royaume Uni.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, dont l'un d'eux doit être un gérant A, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été accordé par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir et à condition que lesdits gérants et/ou personne(s) ne soient pas au Royaume Uni.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou déclaré nul du fait qu'un ou plusieurs des gérants ou agents de la Société sont intéressés, ou sont un gérant, un associé, un agent ou un employé de cette autre société ou entreprise.



Tout gérant ou agent de la Société qui occupe le poste de gérant, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou bien entreprendra des activités ne devra pas, uniquement en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir sur tous les points concernant ce contrat ou autre activité.

Si un gérant de la Société a un intérêt personnel et contraire quel qu'il soit concernant toute transaction de la Société, ce gérant devra en informer le Conseil de Gérance et ne délibérera et ne votera pas au sujet de cette transaction, et un compte-rendu de cette transaction et de cet intérêt du gérant s'y rapportant, sera fait à la prochaine assemblée générale des Membres de la Société qui approuvera cette transaction.

### Chapter III. Assemblée générale, Membre unique

**Art. 15. Assemblée Générale.** Toute assemblée des Membres de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des Membres de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin donner des instructions, effectuer ou approuver tous les actes concernant les opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Membres de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Les autres assemblées des Membres de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs à l'assemblée.

Lorsque le nombre de Membres de la Société n'excède pas 25 (vingt-cinq), les décisions des Membres peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les Membres par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Membres exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Membres peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul et unique Membre dans la Société, l'unique Membre assume tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des Membres. Les décisions du Membre unique sont exposées dans une résolution écrite signée par et au nom du Membre unique.

**Art. 16. Convocation, Quorum, Procurations et Formalités de convocation.** Les délais de convocation et le quorum requis par la loi régiront et seront applicables à la conduite des assemblées des Membres de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Chaque part sociale donne droit à un vote.

Sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Membres de la Société dûment convoquée seront adoptées par les Membres représentant plus de la moitié de la totalité du capital social émis de la Société.

Les Membres ne peuvent pas statuer sur les transactions suivantes sans le consentement de la majorité des Membres représentant au moins les trois-quarts de la totalité du capital social émis de la Société:

- (i) amender, modifier ou abroger (en ce compris tout amendement, modification ou abrogation réalisé par la fusion, la consolidation ou un regroupement similaire) toute disposition des Statuts; et
- (ii) dissoudre et/ou liquider la Société.

La nationalité de la Société peut être changée et les engagements de ses Membres peuvent être augmentés uniquement avec le consentement unanime des Membres.

Un Membre peut agir à toute réunion des Membres de la Société en nommant par écrit une autre personne comme son mandataire que ce soit en original, par fax, courrier électronique, télégramme ou télex.

Tout Membre peut participer à une assemblée des Membres de la Société par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler et de délibérer correctement, et la participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme une participation physique à cette réunion.

Si tous les Membres de la Société sont présents ou représentés à une réunion des Membres de la Société, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

### Chapter IV. Exercice social, Réviseur d'entreprises indépendant, Affectation des bénéfices

**Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année. A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

**Art. 18. Réviseur d'entreprises indépendant.** Les documents comptables annuels de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément aux articles 104 et 126 de la Loi de 2010. Le(s) réviseur(s) d'entreprise(s) seront nommés par l'assemblée des Membres qui fixera le nombre, la rémunération et le mandat du ou des réviseur(s) d'entreprise(s).

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

L'assemblée générale des Membres a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer à la réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
  - (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de fonds sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
  - (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des Membres de la Société;
- et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### Chapter V. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par une assemblée générale des Membres de la Société statuant sur cette liquidation. Cette assemblée générale des Membres de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société seront effectuées conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera versé aux Membres proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque Membre dans la Société.

**Art. 21. Informations financières.** La Société remettra à chaque Membre une copie des comptes annuels pour chaque exercice social le 30 avril suivant la fin de chaque exercice social.

La Société donnera à chaque Membre toutes les informations la concernant disponibles à la Société pouvant être raisonnablement exigées par un Membre afin de remplir les obligations fiscales et de notification légales du groupe de sociétés dont le Membre est partie. Ces informations comprendront notamment tous les dépôts de déclaration de revenu, les déclarations fiscales et les recettes fiscales, les relevés de compte, livres et autres archives de la Société.

La Société utilisera l'euro (EUR) comme devise fonctionnelle et elle préparera ses comptes annuels en conformité avec les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg.

**Art. 22. Accès aux livres et Dossiers de la Société.** Chaque Membre et ses réviseurs d'entreprises respectifs et/ou toute personne nommée par le Membre auquel la Société ne voit pas d'objection particulière peut, pendant les heures d'ouverture, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société et sera autorisé à consulter et contrôler à ses propres frais tous les livres et archives et à vérifier tous les biens détenus par la Société.

### Chapter VI. Général

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés, la Loi de 2010 et la Loi SIF.

#### *Souscription et Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune ont été toutes souscrites par Green Forestry and Farmland Consultants FZC, précité, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié la présence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.500.

#### *Résolutions du membre unique*

Le Membre unique précité, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- a. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

b. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Junie Conrad Omari Bowers, né le 13 décembre 1976 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 141, Torridon road, Catford, Londres SE6 1RG (Royaume Uni) est nommé en tant que gérant A;
- Mr. Andrew Nathaniel Skeene, né le 1 novembre 1977 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au Flat 3 Sola Court 119 Sydenham Road, Croydon Surrey, CRO 2EZ (Royaume Uni) est nommé en tant que gérant A;
- Mr. Robert Hoffmann, né le 2 février 1950 à Echternach, et résidant au 95A, rue Laurent Menager, L-2143 Grand Duché de Luxembourg est nommé en tant que gérant B; et
- Mr. Lothar Rafalski, né le 29 novembre 1952 à Hambourg, Allemagne, et résidant au 83, Boulevard Robert Schumann, L-8340 Olm est nommé en tant que gérant B.

c. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

d. ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé indépendant de la Société pour une durée qui expirera à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des Membres ou à la date de la résolution circulaire des Membres ou à la date de la résolution du Membre unique approuvant les comptes de 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VON DER OSTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50536. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141566/520.

(120186990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

**Pictet Institutional, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. Pam Funds S.A., SICAV-SIF).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.642.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PAM Funds S.A., SICAV-SIF a société d'investissement à capital variable, with registered office at 15, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of the 19<sup>th</sup> September 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated 12 October 2007, number 2282. The articles of association (the "Articles") were amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 November 2011 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C under number 177 of 21 January 2012.

The meeting is opened with Mr. Philippe MULLER, bank employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Marie-Claude LANGE, bank employee, residing professionally in Luxembourg. The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 1<sup>st</sup> October 2012.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- That it appears from the attendance list, that out of 957,331.35 shares in circulation, 577,970.166 shares, representing more than 50 % of the capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

## Agenda

1. Change of name of the Company in Pictet Institutional and amendment of article 1 of the Articles so as to reflect the change of name.

Article 1 of the Articles shall be read as follows:

**Art. 1. Name.** "There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares of the company, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital – specialised investment fund) under the name of Pictet Institutional (the "Company")."

2. Miscellaneous

The above modification will take effect on 1 November 2012.

After deliberation, the meeting took unanimously the following resolution:

### Resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to change the name of the Company to Pictet Institutional and to amend article 1 of the Articles as follows:

**Art. 1. Name.** "There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares of the company, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital – specialised investment fund) under the name of Pictet Institutional (the "Company")."

The above modification will take effect on 1 November 2012.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAM Funds S.A., SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 15, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2282 du 12 octobre 2007. Les statuts (les «Statuts») de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 177 du 21 janvier 2012.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe MULLER, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Claude LANGE, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 957.331,35 actions en circulation, 577.970,166 actions, représentant plus de 50 % du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

### Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en Pictet Institutional et modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale.

L'article 1<sup>er</sup> aura donc la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** «Il existe entre les souscripteurs d'actions et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination "Pictet Institutional" (la "Société").»

2. Divers

La modification susmentionnée prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société en Pictet Institutional et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** «Il existe entre les souscripteurs d'actions et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination "Pictet Institutional" (la "Société").»

La modification susmentionnée prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MULLER, A. SIEBENALER, M.-C. LANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49401. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012139710/106.

(120184378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Wellington Luxembourg S.A., a public limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 37.861) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on 30 August 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 365 of 5 October 1991. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 February 2008, published in the Mémorial number 674 of 19 March 2008.

The meeting was opened at 2.00 pm CET under the chairmanship of Mr. Manfred Hoffmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mr. William Simpson, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Michèle Kemp, lawyer residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on such items must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

III. Pursuant to the attendance list, the two (2) shareholders of the Company, together holding forty thousand (40,000) shares of the Company i.e. the whole corporate capital of the Company, are represented at the meeting.

IV. The whole corporate capital being represented at the present meeting, and the two shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Approval of the updating of the following articles of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to change any references to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment: article 3, article 18 (first paragraph), article 19 (second paragraph), and article 26.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) up to one million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,400,000.-) by issuing one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

3. Subsequent amendment of the first sentence of article 5 of the Articles.

4. Amendment of the third sentence of article 5 of the Articles in order to renew the five years period as from the date of publication in the Mémorial of these amended Articles to allow capital increases within the limit of the authorized capital.

5. Amendment of the fifth and the eleventh paragraphs of article 12 of the Articles.

6. Amendment of article 17 of the Articles.

7. Further amendment of article 18 of the Articles.

8. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

*First Resolution*

The general meeting of shareholders (the "Meeting") decides to update the following articles of the Articles in order to change any references to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment:

1) Article 3 of the Articles shall now read as follows:

"The sole and exclusive object of the Corporation is the collective portfolio management of Wellington Management Portfolios (Luxembourg) (the "Fund"), a mutual investment fund in the form of a "fonds commun de placement" governed by part I of the law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), on behalf of their unitholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the 2010 Law.

The activity of collective portfolio management of the Fund includes the following functions:

- Investment Management. In this connection, the management company may, for the account of the Fund, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Fund. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of the Fund. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the 2010 Law i.e. namely (i) the valuation of the Fund's portfolio and the pricing of the units of the Fund, (ii) the issue and redemption of the units of the Fund, (iii) the maintenance of a unitholder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing of the units of the Fund in Luxembourg and abroad.

The Corporation may delegate part or all of these activities to third parties.

The Corporation may also administer its own assets and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes in compliance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto (the "1915 Law") and chapter 15 of the 2010 Law."

2) Article 18, first paragraph, of the Articles shall now read as follows:

"The Board shall delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation (including the right to act as authorized signatory for the Corporation) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to at least two conducting persons (in compliance with Art. 102, (1), c) of the 2010 Law), which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board."

3) Article 19, second paragraph, of the Articles shall now read as follows:

"The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2010 Law."

4) Article 26 of the Articles shall now read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as with the 2010 Law."

### *Second Resolution*

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise the current share capital of the Company from four hundred thousand United States Dollars (USD 400,000.-) up to one million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,400,000.-) by issuing one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

Out of the one hundred thousand (100,000) new shares, (i) ninety five thousand (95,000) shares are subscribed by Wellington Management Company, LLP, and (ii) five thousand (5,000) shares are subscribed by Wellington Global Administrator, Ltd., i.e. the existing shareholders of the Company.

The one hundred thousand (100,000) new shares have been fully paid in cash by the subscribers so that the total sum of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved by the undersigned notary.

### *Third Resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Meeting decides to amend the first sentence of article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at USD 1,400,000.-(one million four hundred thousand United States Dollars) consisting of 140,000 (one hundred and forty thousand) shares with a par value of USD 10.-(ten United States Dollars) each (the "Shares"), all fully paid in."

### *Fourth Resolution*

The Meeting decides to amend the third sentence of article 5 of the Articles in order to renew the five years period as from the date of publication in the Mémorial of these amended Articles to allow capital increases within the defined limits of the authorized capital.

The amended third sentence of article 5 of the Articles shall now read as follows:

"The Board is authorized (i) to issue additional shares up to the total authorized capital by contributions in cash, contribution in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves into corporate capital, in whole or in part, from time to time as the Board in its discretion may determine, within a period of five years from the publication of the minutes of the meeting of 31 October 2012, and (ii) to determine the conditions of any such increase in capital, including, in relation to contributions in cash or in kind, the price per share and payment terms, and terms of delivery, respectively."

### *Fifth Resolution*

The Meeting decides to amend article 12 of the Articles by (i) removing the second sentence of the fifth paragraph of this article, and by

(ii) amending the eleventh paragraph of this article.

The amended article 12 of the Articles shall now read as follows:

"The Board shall elect among its members a chairman and may appoint a managing director. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board may, from time to time, appoint officers of the Corporation, including a general manager and any other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telecopier of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance or represented at a meeting of the Board. The participation in a meeting of the board of directors may be by way of a

conference call, a video-conference, or by other similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can be identified, can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for or against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, telegram or telecopier, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

#### *Sixth Resolution*

The Meeting decides to amend article 17 of the Articles which shall now read as follows:

"Vis-a-vis third parties, the Corporation is validly bound by the signatures of two directors, or by the single or joint signature(s) of any person(s), including a director, to whom authority has been delegated by the Board."

#### *Seventh Resolution*

The Meeting decides to further amend article 18 of the Articles which shall now read as follows:

"The Board shall delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation (including the right to act as authorized signatory for the Corporation) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy. The Board shall appoint at least two conducting persons (in compliance with Art. 102, (1), c) of the 2010 Law), which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french translation**

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Wellington Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 37.861) (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 30 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 365 du 5 octobre 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 11 février 2008, et publié au Mémorial numéro 674 du 19 mars 2008.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»),

qui nomme comme secrétaire Monsieur William Simpson, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Kemp, avocate, résidante professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Le quorum requis par la loi pour pouvoir valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés à l'assemblée.



III. Suivant la liste de présences, les deux (2) actionnaires de la Société, détenant ensemble quarante mille (40.000) actions de la Société, c'est-à-dire l'intégralité du capital social de la Société, sont représentés à l'assemblée.

IV. L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, et les deux actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. L'assemblée représentant le capital social complet est régulièrement constitué et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

1. Approbation de la mise à jour des articles mentionnés ci-après des statuts de la Société (les «Statuts») pour remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par une référence à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif: article 3, article 18 (premier paragraphe), article 19 (deuxième paragraphe), et article 26.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars américains (1.000.000,-USD) afin de porter le capital social actuel de la Société de quatre cent mille dollars américains (400.000,-USD) à un million quatre cent mille dollars américains (1.400.000,-USD) en émettant cent mille (100.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix (10,-USD) dollars américains chacune.

3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des Statuts.

4. Modification de la troisième phrase de l'article 5 des Statuts afin de renouveler la période de cinq années courant à partir de la date de publication dans le Mémorial des Statuts tels que modifiés par la présente assemblée afin d'autoriser des augmentations de capital dans la limite du capital autorisé.

5. Modification du cinquième paragraphe et du onzième paragraphe de l'article 12 des Statuts.

6. Modification de l'article 17 des Statuts.

7. Modification additionnelle de l'article 18 des Statuts.

8. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») décide de mettre à jour les articles suivants des Statuts pour remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif par une référence à la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif:

1) L'article 3 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«La Société a pour seul et unique objet la gestion collective de portefeuille de Wellington Management Portfolios (Luxembourg) (le «Fonds»), un fonds commun de placement régi par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 portant sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 2010»), pour le compte de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010.

La gestion collective de portefeuilles du Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. À ce titre, la société de gestion pourra, pour le compte du Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par le Fonds sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration du Fonds. Cette fonction comprend toutes les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010, à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des actions du Fonds, (ii) l'émission et le rachat d'actions du Fonds, (iii) la tenue du registre des actionnaires du Fonds, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des actions du Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra déléguer tout ou partie de ces activités à des tiers.

La Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social conformément à la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et au chapitre 15 de la Loi de 2010.».

2) L'article 18, premier alinéa, des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«Le Conseil déléguera ses pouvoirs pour traiter la gestion et les affaires quotidiennes de la Société (y inclus le droit d'agir comme signataire autorisé au nom de la Société) et ses pouvoirs de faire tous actes pour servir la politique et l'objet de la Société à au moins deux gérants (conformément à l'Art. 102, (1), c) de la Loi de 2010), actionnaires ou non de la Société, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil.».

3) L'article 19, deuxième alinéa, des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2010.».

4) L'article 26 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2010.».

### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de dollars américains (1.000.000,-USD) ayant pour effet d'augmenter le capital social actuel de la Société de quatre cent mille dollars américains (400.000,-USD) à un million quatre cent mille dollars américains (1.400.000,-USD) en émettant cent mille (100.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix (10,-USD) dollars américains chacune.

Sur un total de cent mille (100.000) nouvelles actions, (i) quatre-vingt quinze mille (95.000) actions sont souscrites par Wellington Management Company, LLP, et (ii) cinq mille (5.000) actions sont souscrites par Wellington Global Administrator, Ltd., les deux actionnaires actuels de la Société.

Les cent mille (100.000) nouvelles actions ont été payées en espèces par les souscripteurs de sorte que le montant total d'un million de dollars américains (1.000.000,-USD) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été démontré par le notaire instrumentant.

### *Troisième Résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 1.400.000,-USD (un million quatre cent mille dollars américains), représenté par 140.000 (cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de 10,-USD (dix dollars américains) chacune (les «Actions»), toutes entièrement libérées.».

### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier la troisième phrase de l'article 5 des Statuts afin de renouveler la période de cinq années courant à partir de la date de publication dans le Mémorial des Statuts tels que modifiés par la présente assemblée afin d'autoriser des augmentations de capital dans la limite du capital autorisé.

La troisième phrase tel que modifiée de l'article 5 des Statuts aura dès lors la teneur suivante:

«Le Conseil est autorisé (i) à émettre des actions supplémentaires jusqu'au capital total autorisé par apports en numéraire, apports en nature ou par conversion des bénéfices nets ou d'autres réserves disponibles en capital social, en tout ou en partie, périodiquement, tel que le Conseil peut déterminer discrétionnairement, dans une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée du 31 octobre 2012, et (ii) à déterminer les conditions de chaque augmentation de capital, y inclus, en relation aux apports en numéraire et en nature, le prix par action et les modalités de paiement et de livraison respectivement.».

### *Cinquième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des Statuts en (i) enlevant la seconde phrase du cinquième alinéa de l'article 12 des Statuts, et en (ii) modifiant le onzième alinéa de l'article 12 des Statuts.

L'article 12 des Statuts, tel que modifié, aura dès lors la teneur suivante:

«Le Conseil désignera parmi ses membres un président et pourra désigner un administrateur délégué. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales d'actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales d'actionnaires et toutes les réunions du Conseil. Néanmoins, en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner président de la réunion une autre personne, par un vote à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un fondé de pouvoir, dont un directeur général, ou tout autre fondé de pouvoirs qu'il jugera nécessaire(s) à l'activité et à l'administration de la Société.

Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil.

Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les fondés de pouvoirs auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature des circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Une convocation individuelle ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télex, télégramme ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs participe à la réunion du Conseil ou y est représentée. La participation à une réunion du Conseil

pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone, une vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication dont la technicité permet l'identification de tous les participants, leur permet de s'entendre entre eux de manière continue, et permet une participation réelle de chacune des personnes à la réunion. La participation à une réunion recourant à de tels moyens de communication sera considérée comme une présence en personne pour les participants à ladite réunion. Une réunion recourant à de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. Au cas où lors d'une telle réunion le nombre de voix en faveur ou opposées à une décision sont équivalentes, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les administrateurs pourront également approuver par vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, télex, télégramme ou message télécopié, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.»

#### *Sixième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

«La Société sera engagée valablement envers les tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou par la signature seule ou les signatures conjointes de toute personne dûment autorisée, y compris un administrateur, par une résolution du Conseil.»

#### *Septième Résolution*

L'Assemblée décide d'insérer des modifications additionnelles à l'article 18 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

«Le Conseil déléguera ses pouvoirs pour traiter la gestion et les affaires quotidiennes de la Société (y inclus le droit d'agir comme signataire autorisé au nom de la Société) et ses pouvoirs de faire tous actes pour servir la politique et l'objet de la Société. Le Conseil désignera au moins deux gérants (conformément à l'Art. 102, (1), c) de la Loi de 2010), administrateurs ou non de la Société, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil.»

Toutes les résolutions ont été votées séparément et à l'unanimité.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN, W. SIMPSON, M. KEMP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14554. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012145402/346.

(120190826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

#### **Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.337.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 140.338 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mr. François Deprez, licencié en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2012.

This proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 140.337 incorporated on July 18, 2008 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 11, 2008 under number 1958 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 September 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder has requested that the undersigned notary records the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million fifty-four thousand two hundred ninety-four euros (EUR 1,054,294) to one million fifty-four thousand two hundred ninety-five euros (EUR 1,054,295) by way of the creation and issuance of one (1) new share of class A of the Company, having a par value of one euro (EUR 1), with the same rights and obligations as the existing shares of that class.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase by way of a contribution in kind consisting of the following claims which the Sole Shareholder has against the Company in an aggregate amount of nine hundred and fifty-seven million one hundred three thousand two hundred and ninety euros (EUR 957,103,290):

(i) receivables in the aggregate amount of seven hundred eleven million fifty-four thousand two hundred and ninety-five euros (EUR 711,054,295) (the First Receivable);

(ii) receivables in the amount of one hundred and four million nine hundred sixty-three thousand one hundred and nine euros (EUR 104,963,109) (the Second Receivable); and

(iii) receivables in the aggregate amount of one hundred and fortyone million eighty-five thousand eight hundred and eighty-six euros (EUR 141,085,886) (the Third Receivable),

The First Receivable, the Second Receivable and the Third Receivable, together being referred to as the Receivables. The contribution in kind of the Receivables from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of one euro (EUR 1.00) is to be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of nine hundred and fifty-seven million one hundred three thousand two hundred and eighty-nine euros (EUR 957,103,289) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation/free transferability of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by:

(i) an interim balance sheet of the Company signed for approval by the Company (the Interim Balance Sheet); and

(ii) a certificate issued on the date of this deed by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company (the Certificate).

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

- the attached Interim Balance Sheet shows Receivables in an aggregate amount of at least nine hundred and fifty-seven million one hundred three thousand two hundred and ninety euros (EUR 957,103,290) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

- the Receivables will be due and payable on their due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company per the Interim Balance Sheet are recorded at a value of at least nine hundred and fifty-seven million one hundred three thousand two hundred and ninety euros (EUR 957,103,290) and since the date of the Interim Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivables payable by the Company;

- the Receivables are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or, if pledged, any consent required for their contribution has been duly obtained;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at one million fiftyfour thousand two hundred and ninety-five euros (EUR 1,054,295), represented by one million forty-one thousand one hundred and forty-nine (1,041,149) shares of class A (the "A Redeemable Shares", the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) shares of class A 1 (the "Class A1 Preferred Redeemable Shares"), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) shares of class A 2 (the "Class A2 Preferred Redeemable Shares"), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) shares of class A 3 (the "Class A3 Preferred Redeemable Shares"), two thousand seven hundred and ten (2,710) shares of class A 4 (the "Class A4 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and ninety-one (491) shares of class A 5 (the "Class A5 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and ninety-four (394) shares of class A 6 (the "Class A6 Preferred Redeemable Shares"), six hundred six (606) shares of class A 7 (the "Class A7 Preferred Redeemable Shares"), one thousand two hundred and six (1,206) shares of class A 8 (the "Class A8 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and twenty-two (322) shares of class A 9 (the "Class A9 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and thirty (430) shares of class A 10 (the "Class A10 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and eightyfive (185) shares of class A 11 (the "Class A11 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and forty-seven (147) shares of class A 12 (the "Class A12 Preferred Redeemable Shares"), ninety-nine (99) shares of class A 13 (the "Class A13 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) shares of class A 14 (the "Class A14 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-two (152) shares of class A 15 (the "Class A15 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and sixty (160) shares of class A 16 (the "Class A16 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-one (151) shares of class A 17 (the "Class A17 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) shares of class A 18 (the "Class A18 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and seventy-three (473) shares of class A 19 (the "Class A19 Preferred Redeemable Shares") and two hundred and thirty-seven (237) shares of class A 20 (the "Class A 20 Preferred Redeemable Shares"), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-) (the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the "Class A Preferred Redeemable Shares" and their holders as the "Class A Preferred Shareholders"). The Company may further issue redeemable shares of class B of a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "B Redeemable Shares" and the holders thereof, the "B Shareholders") having the rights set forth in these articles of association.

Save when the context requires otherwise, any reference made hereinafter to the "shares" shall include the A Redeemable Shares, the Class A Preferred Redeemable Shares and the B Redeemable Shares and any reference made hereinafter to the "shareholders" shall include the A Shareholders, the Class A Preferred Shareholders and the B Shareholders.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.”

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company, each individually, to record, on behalf of the Company, the above capital increase.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Lion/Gem Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.338 («l’Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié de droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 26 septembre 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant est l'associé unique de Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.337, constituée selon un acte notarié en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1958, daté du 11 août 2008 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarié en date du 11 septembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 1.054.294) à un million cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt quinze euros (EUR 1.054.295) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle Part Rachetable A de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de cette classe.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement total/intégral de l'augmentation du capital social par voie d'un apport en nature consistant en les créances suivantes que l'Associé Unique détient envers la Société pour un montant de neuf cent cinquante-sept millions cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 957.103.290):

(i) créances d'un montant total de sept cent onze millions cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt quinze euros (EUR 711.054.295) (la «Première Créance»);

(ii) une créance d'un montant total de cent quatre millions neuf cent soixante-trois mille cent neuf euros (EUR 104.963.109) (la «Deuxième Créance»);

(iii) créances d'un montant total de cent quarante et un millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-six euros (EUR 141.085.886) (la «Troisième Créance»);

La Première Créance, la Deuxième Créance et la Troisième sont dénommées ensemble les «Créances». L'apport en nature des Créances de l'Associé Unique à la Société sera alloué de la manière suivante:

(i) un montant d'un euro (EUR 1) sera alloué au capital de la Société; et

(ii) un montant de neuf cent cinquante-sept millions cent trois mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 957.103.289) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances est démontré par:

- un bilan intérimaire de la Société signé pour approbation par la Société (le «Bilan Intérimaire»);

- un certificat émis en date du présent acte par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société (le «Certificat»).

Il ressort de ce Certificat, qu'en date de ce dernier:

- le Bilan Intérimaire, attaché au présent acte, atteste des Créances d'un montant total de neuf cent cinquante-sept millions cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 957.103.290) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique est le détenteur des Créances, est le seul à avoir droit à ces Créances et possède le pouvoir de disposer de ces Créances;

- les Créances seront dues et payables à la date d'échéance sans déduction (certaine, liquide et exigible);

- basé sur les principes comptables généralement admis, les Créances versées à la Société par le Bilan Intérimaire sont enregistrées à une valeur d'au moins neuf cent cinquante-sept millions cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 957.103.290) et si depuis la date du Bilan Intérimaire aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur des Créances payable par la Société ne s'est produit;

- les Créances sont librement transférables de l'Associé Unique à la Société et ne sont pas sujettes à des restrictions ni grevées de tout gage ou, si gagées, tout consentement requis pour leur contribution a été dûment obtenu;

- toutes les formalités pour transférer la propriété légale/juridique des Créances contribuées à la Société ont été ou seront remplies par l'Associé Unique et dès la contribution des Créances par l'Associé Unique à la Société, les Créances seront éteintes par confusion aux fins de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Le Certificat, signé ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq (EUR 1.054.295), représenté par un million quarante et un mille cent quarante-neuf (1.041.149) Parts Rachetables A (les détenteurs de ses parts étant définis comme les "Associés A"), mille neuf cent trente-cinq (1.935) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A1, mille huit cent soixante-seize (1.876) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A2, mille trois cents quatre-vingt quatre (1.384) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A3, deux mille sept cent dix (2.710) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A4, quatre cent quatre-vingt-onze (491) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A5, trois cent quatre-vingtquatorze (394) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A6, six cent six (606) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A7, mille deux cent six (1.206) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A8, trois cent vingt-deux (322) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A9, quatre cent trente (430) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A10, cent quatre-vingt-cinq (185) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A11, cent quarante sept (147) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A12, quatre-vingt-dix-neuf (99) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A13, quatre-vingt-quatre (94) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A14, cent cinquante-deux (152) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A15, cent soixante (160) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A16, cent cinquante et un (151) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A17, quatre-vingtquatorze (94) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A18, quatre cent soixante-treize (473) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A19 et deux cent trente-sept (237) Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A20, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les parts rachetables susmentionnées de catégorie 1 à catégorie 20 étant ci-après désignés comme les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A"). La Société peut également émettre des parts rachetables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Rachetables B" et les détenteurs de celles-ci, les "Associés B") ayant les droits énoncés dans le Pacte d'Associés.

Sauf si le contexte en requiert autrement, toute référence faite dans le présent acte à une "part", devra être interprétée comme incluant les Parts Rachetables A, les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A et les Parts Rachetables B ainsi que toute référence faite aux "associés" devra être interprétée comme incluant les Associés A, les Associés de Parts Rachetables de Catégorie A et les Associés B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales et extraordinaires des associés.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société de manière à refléter les changements susmentionnés et à donner pouvoir à et autoriser tout gérant de la Société, à titre individuel, à enregistrer, au nom de la Société, l'augmentation de capital susmentionnée.

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à six mille cinq cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPREZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12692. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012135256/225.

(120178717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

#### **Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135346/9.

(120178874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.646.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.  
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company {société à responsabilité limitée} incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 October 2012,

**AND**

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 5 October 2012,

(the Shareholders).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 142.145, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 25 September 2008, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 on 22 October 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated 24 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 926 of 10 April 2012.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,167 (thirteen thousand one hundred sixty-seven) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share, each having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), in the share capital of the Company which is set at EUR 1,646,000.- (one million six hundred forty-six thousand euro);

II. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholders unanimously agree to pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint Mr Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholders acknowledge that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).



The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

#### *Costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **ONT COMPARU**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 octobre 2012.

et

Shining Nova 5 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681 GT, George Town, Cayman Islands,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 5 octobre 2012.

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée en date du 25 septembre 2008 selon acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 en date du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire du 24 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 926, en date du 10 avril 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter:

I. que Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.167 (treize mille cent soixante-sept) parts sociales ordinaires et que Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 1.646.000,- (un million six cent quarante-six mille euros);

II. que les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
  2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
  4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.
- Après délibération, les Associés ont unanimement décidé de prendre les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Les Associés décident de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg comme Liquidateur de la Société.

Les Associés reconnaissent que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

*Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2012. LAC/2012/47436. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135278/160.

(120178068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Alto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

L'an deux mil douze, le quatre octobre,

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «ALTO S.A.», société anonyme avec siège à L-8300 Steinfort, 11, rue des 3 Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 08.610, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 avril 1000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 523 du 08 juillet 1000,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1104 du 00 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel EHLINGER, demeurant à Luxembourg, 50, rue de Rollingergrund,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier DELPOSEN, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Daniel ORIGER, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie;
2. Modification de l'objet social;
3. Refonte des statuts;
4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.»

*Refonte des statuts:*

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALTO SA».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (€ 500.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption dont les modalités sont définies au sein d'un pacte d'actionnaires.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par voie électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1015 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par voie électronique, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; il sera rééligible.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. EHLINGER, X. DELPOSEN, D. ORIGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 08 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135650/167.

(120179745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Neniekamon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.905.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2012:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012135340/24.

(120178880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Wind and More SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.882.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 octobre 2012 que:

1. Le siège social de la Société est au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

2. Est nommé comme administrateur de la société:

Monsieur Eddy DÔME, avec adresse professionnel au 43, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg; avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011 Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136291/19.

(120178970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**ProLogis Netherlands VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135364/9.

(120178724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

**McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.050,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.686.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.686 (the Company). The Company was incorporated on September 23, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published on November 4, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2370 at page 113742. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 27, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

There appeared:

Marfrig Holdings (Europe) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register under number 28117368 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 25,025.-) represented by one thousand one (1,001) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twenty-five thousand fifty euro (EUR 25,050) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued shares specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 25,025.-) represented by one thousand one (1,001) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR

25.-) each, to twenty-five thousand and fifty euro (EUR 25,050) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twenty-one million two hundred and nine thousand four hundred and two euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,402.72) that the Sole Shareholder has against Moy Park Holdings (Europe) Limited, a company incorporated under the laws of Northern Ireland, with company number NI070325 and registered office at The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, United Kingdom (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) twenty-five euro (EUR 25.-) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) twenty-one million two hundred and nine thousand three hundred and seventy- seven euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,377.72.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated October 4, 2012 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 4, 2012 and booked under item "Assets / Current Assets / Debtors / becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least twenty-one million two hundred and nine thousand four hundred and two euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,402.72.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at twenty-five thousand fifty Euro (EUR 25,050.-) represented by at one thousand two (1,002) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).



### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.686 (la Société). La Société a été constituée le 23 septembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 4 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2370, page 113742. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 27 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Marfrig Holdings (Europe) B.V., un société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé au Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 28117368 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-), représenté par mille et une (1.001) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025,-), représenté par mille et une (1.001) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de vingt-et-un millions deux cent neuf mille quatre cent deux euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.402,72,-) que l'Associé Unique détient envers Moy Park Holdings (Europe) Limited, une société constituée selon les lois de l'Irlande du Nord, portant numéro NI070325 et dont le siège social se situe à The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, Royaume Unis (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) vingt-et-un millions deux cent neuf mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.377,72,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 4 Octobre 2012, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

"

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 4 octobre 2012 et figure dans la rubrique «Actifs / Actifs Courants / Debitors / du et payable après plus d'un an» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins vingt-et-un millions deux cent neuf mille quatre cent deux euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.402,72,-) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-), représenté par mille deux (1.002) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000,- (six mille euros).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47310. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135305/212.

(120178460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis European Finance IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135367/9.

(120178814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Honeo, Société Anonyme,**

**(anc. B & L Beteiligungen und Lizenzen S.A.).**

Enseigne commerciale: Hullbridge Group.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.908.

---

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie l'Aosemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " B&L BETEILIGUNGEN UND LIZENZEN S.A.", avec siège social à L-4238 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz, constituée le 22 août 2006, suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2023 du 27 octobre 2006,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 118.908.

Modifiée le 17 novembre 2009, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27 du 6 janvier 2010.

L'Assemblée générale s'est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Madame Denise UWIMBABAZI BAGAMBAKE, employée, demeurant à Coutisse (Belgique).

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jacques LAMBREXHE, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal TRAQUET, directeur de société, demeurant à Saint Germain-les-Corbeil (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Décision d'opter pour la langue française pour la gestion et la communication de la société ainsi que pour la rédaction des statuts.

2. Transfert du siège social vers L-8308, Capellen, Vega Center, 75, Parc d'activités et modification subséquente de l'article 4.

3. Changement de la dénomination sociale de la société de "B&L BETEILIGUNGEN UND LIZENZEN S.A." pour "HONEO" et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'objet social et par conséquent modification de l'article 2 des statuts de la société.

5. Refonte complète des statuts.

6. Nominations statutaires.

7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour. L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'adopter la langue française pour la gestion et la communication de la société ainsi que pour la rédaction des statuts.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale transfère le siège social vers L-8308, Capellen, Vega Center, 75, Parc d'activités et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Capellen.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale change le nom de la Société en «HONEO» et modifient par conséquent l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Dénomination sociale.** La société anonyme porte le nom «HONEO».

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale «HULLBRIDGE GROUP».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale modifie l'objet social et modifie par conséquent l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

A titre accessoire, elle peut exercer une activité commerciale sous forme de prestations de services au profit de ses filiales et de prestation à toutes entreprises de tous services et assistance dans les domaines managériaux, commerciaux, financiers, administratifs, juridiques, de gestion des ressources humaines, de recrutement, de formation du personnel et d'organisation. La société pourra, à cette fin, assurer des missions de représentation commerciale ou administrative, des études de marchés, l'organisation de séminaires et de formations en matière financière, commerciale, gestion des ressources humaines, management & leadership, gestion du temps et, de manière générale, dans tous les domaines se rapportant à la gestion d'une entreprise.

Elle peut exercer la fonction d'administrateur, de gérant ou de liquidateur de toutes sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation»

*Cinquième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'Assemblée Générale procède à une refonte complète des statuts comme suit:

**Forme - Objet - Dénomination sociale - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il a été créé par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

A titre accessoire, elle peut exercer une activité commerciale sous forme de prestations de services au profit de ses filiales et de prestations à toute entreprise de tous services et assistance dans les domaines managériaux, commerciaux, financiers, administratifs, juridiques, de gestion des ressources humaines, de recrutement, de formation du personnel et d'organisation. La société pourra, à cette fin, assurer des missions de représentation commerciale ou administrative, des études de marchés, organiser des séminaires et des formations en matière financière, commerciale, gestion des ressources humaines, management & leadership, gestion du temps et, de manière générale, dans tous les domaines se rapportant à la gestion d'une entreprise.

Elle peut exercer la fonction d'administrateur, de gérant ou de liquidateur de toutes sociétés.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3. Dénomination sociale.** La société anonyme porte le nom "HONEO".

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale «HULLBRIDGE GROUP».

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Capellen.

Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration en tout autre endroit dans la municipalité du siège social.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la société, qui, sans préjudice de ce transfert provisoire du siège social, conserve la nationalité luxembourgeoise.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre I<sup>er</sup> . Capital social - Actions**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est de cent cinq mille euros (105.000,- EUR), représenté par mille cinquante (1.050) actions chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 7. Actions.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

## **Titre II. Conseil d'administration - Surveillance**

**Art. 8. Administration.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une Assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les

présents statuts, il est fait référence au Conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "Conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée des actionnaires.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

**Art. 9. Réunions.** Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'administration se réunit, sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au Luxembourg ou à l'étranger.

La réunion peut avoir lieu par téléconférence.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme, message électronique ou lors de la téléconférence, les quatre derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par tous les membres participant aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

**Art. 11. Engagements.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs. Elle sera engagée également par la signature du Directeur général dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12. Actions judiciaires.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou par la personne déléguée par le Conseil.

**Art. 13. Commissaires.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. L'Assemblée peut révoquer leur mandat à n'importe quel moment avec ou sans raison.

### **Titre III. Assemblée générale**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 15. Présence.** Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 16. Convocations.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Une convocation écrite pour toutes les réunions du Conseil d'administration doit être envoyée au moins une semaine avant la réunion à tous les membres du Conseil d'administration, et dans le cas d'urgence avec le consentement de toutes les personnes qui prennent part à la réunion.

La convocation spécifie le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la séance.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre IV. Année sociale - Répartition du bénéfice - Dividendes**

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10h30 heure au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Répartition du bénéfice.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

**Art. 19. Dividendes.** L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21. Liquidation.** La loi relative aux sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la société:

- Madame Denise UWIMBABAZI BAGAMBAKE, prénommée, née le 03/12/1972 à Goma, demeurant à Coutisse (Belgique).

- Monsieur Jacques LAMBREXHE, prénommé, né le 30/01/1949 à Liège, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Pascal TRAQUET, prénommé, né le 03/10/1960 à Paris, demeurant à Saint Germain-les-Corbeil (France) .

Les mandats des administrateurs viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2018.

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de six (6) ans, aux fonctions de commissaire aux comptes la société PME Xpertise S.à r.l., ayant son siège social au L-5969 ITZIG, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 100.087.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée à 12 heures.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent soixante-cinq euros (1565,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du Notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. UWIMBABAZI BAGAMBAKE, J. LAMBREXHE, P. TRAQUET, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44370. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135677/241.

(120179829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

#### **ProLogis European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135369/9.

(120178817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135370/9.

(120178815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.987.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135372/9.

(120178816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis European Holdings VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.998.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135373/9.

(120178819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis Germany X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.931.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135374/9.

(120178721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis Germany XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.434.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135375/9.

(120178821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis Netherlands III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.974.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135376/9.

(120178725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---



**Ascania I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.674.

—  
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2012, l'associé unique de la Société, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants A de la Société, est constatée avec effet au 17 octobre 2012.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135661/18.

(120178989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**ProLogis Netherlands IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.313.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135377/9.

(120178820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.424.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135382/9.

(120178813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.262.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135385/9.

(120178722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.327.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135387/9.

(120178730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Ascania I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.604.

—  
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2012, l'associé unique de la Société, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants A de la Société, est constatée avec effet au 17 octobre 2012.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135662/18.

(120178991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.499.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135388/9.

(120178727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.303.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135389/9.

(120178729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.502.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135390/9.

(120178728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCLXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.497.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135391/9.

(120178726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.588.

—  
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2012, l'associé unique de la Société, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants A de la Société, est constatée avec effet au 17 octobre 2012.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135663/18.

(120178988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCXLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.997.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135395/9.

(120178823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK CCXLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.996.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135396/9.

(120178822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.584.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135409/9.

(120178818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**ProLogis UK XCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.590.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135411/9.

(120178723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Ascania I Trading S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.328.

—  
EXTRAIT

En date du 17 octobre 2012, l'associé unique de la Société, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants A de la Société, est constatée avec effet au 17 octobre 2012.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135664/18.

(120178990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**ProLogis UK XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135412/9.

(120178506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Paris-les-Bains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 3, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 147.329.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012135414/10.

(120178831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

—  
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2012 le conseil de gérance de la Société a décidé d'accepter la démission de Madame Lieve Breugelmans en tant que gérant avec effet au 24 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEC Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2012135416/13.

(120178482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**PB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.998.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135415/9.

(120178584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Place des Lices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.898.

---

Merci de bien vouloir prendre note que l'administrateur de catégorie A et président du conseil d'administration, Monsieur Guido MIANI, réside désormais à MC-98000 Monaco, Monte Carlo, 32, quai Jean-Charles Rey.

Luxembourg, le 16 octobre 2012

Pour avis sincère et conforme

Pour PLACE DES LICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135424/13.

(120178740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012135425/10.

(120178290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**PME Participations SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.520.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 septembre 2012 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012135429/17.

(120178800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**NT & P Distribution and Training SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 88.383.

---

Par la présente nous vous prions de bien vouloir publier au Mémorial, Recueil Spécial C et d'inscrire en vos registres l'information ci-après relative à la démission de ses mandats respectifs de notre mandant dans la société émarginée.

Information relative à NT & P DISTRIBUTION AND TRAINING S.A.,

38, rue d'Athus, L-4710 PÉTANGE

R.C.S.L. Luxembourg B 88383

Par lettre du 13 juillet 2012 à la société NT & P DISTRIBUTION AND TRAINING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 88383), Monsieur Johnny BREBELS a confirmé sa démission du 25.04.2007 de son poste d'administrateur de la société.

Monsieur Johnny BREBELS n'est par conséquent plus administrateur-délégué de la société NT&P DISTRIBUTION AND TRAINING S.A.

Echternach, le 15 octobre 2012.

Fiduciaire de l'Est  
L-6415 ECHTERNACH  
L-1617 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2012135600/21.

(120178857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Pneus Recycling Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 172.049.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

PNEUS RECYCLING LUX S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Foetz.

**Art. 4.** La société a pour objet la collecte, le recyclage et le commerce de pneumatiques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de juin 2013.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS . . . . .	100
TOTAL:CENT ACTIONS . . . . .	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un  
Est nommé administrateur:  
Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.  
Est nommé commissaire aux comptes:  
La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13359. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135430/106.

(120178539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Ploutos S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 30.310.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012135426/10.

(120178292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**Primos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.219.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012135431/10.

(120178895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---

**LKS 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.600.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 octobre 2012:*

Nomination de Mme. Valentina Dadda, née le 23 janvier 1984 à Codogno (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013 (en remplacement de Mme Jennifer Ferrand, démissionnaire).

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

M. Simon Barnes,

M. Daniel Setton,

Mme. Valentina Dadda

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LKS 2*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012135597/20.

(120178760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

---